

## **Le PPP n'est pas une privatisation, mais une alliance visant à enrichir l'économie (M.Boussaid)**

Rabat, 11 mai 2015 (MAP) - Le Partenariat Public Privé (PPP) n'est pas une privatisation, mais une alliance visant à créer un projet afin d'enrichir l'économie et de faire bénéficier les citoyens de services compétitifs et de qualité, a affirmé, lundi à Rabat, le ministre de l'Economie et des finances, Mohammed Boussaid.

"Il ne s'agit pas d'un recul de l'Etat, mais du renforcement de son rôle en réalisant un certain nombre de projets de développement dans différents secteurs qui peuvent faire l'objet de PPP sur la base d'objectifs clairs", a expliqué M. Boussaid, lors d'une conférence sous le thème "les contrats de PPP : Alliances Publics-privés pour le développement économique et social", organisée par le ministère de l'Economie et des finances en collaboration avec la Banque mondiale.

M. Boussaid a relevé que les PPP permettent d'accélérer le développement économique de notre pays et renforcer les investissements publics qui ont évolué de manière très conséquente depuis une quinzaine d'années pour se multiplier par 2,6 fois.

En effet, le cadre législatif marocain a été enrichi par la publication, le 22 janvier 2015, de la Loi n 86-12 relative aux contrats de partenariats public-privé établie sur la base des meilleurs pratiques internationales et conçue en tant que cadre global pour préparer, attribuer et piloter les contrats PPP, a noté le ministre.

Cette loi ouvre le champ d'application des PPP à l'ensemble des secteurs d'activité de l'Etat et des entreprises publiques sans exception et permet sa mise en œuvre pour des missions globales concernant aussi bien les infrastructures que les services nécessaires à la fourniture d'un service public de qualité, a souligné M. Boussaid.

Mettant en relief les avantages des PPP dus à l'approche en coût global, la recherche permanente de la performance et l'assurance de la durabilité du patrimoine, le ministre a relevé les risques de ces partenariats liés notamment à la complexité des contrats, à leur durée dans un environnement en perpétuelle évolution et à la soutenabilité budgétaire des engagements contractés.

Ainsi, le succès des PPP dépend fortement de la qualité de la préparation en amont des projets, la transparence dans l'attribution des contrats, la convergence des attentes des citoyens, du secteur public et du secteur privé et de la mobilisation des bailleurs de fonds.

Pour sa part, le ministre délégué en charge du Transport, Najib Boulif, a mis l'accent sur le rôle des infrastructures dans la réduction des inégalités sociales, l'accès aux services de qualité et le développement économique et social, affirmant que le secteur des infrastructures connaîtra la conclusion de plusieurs PPP.

"Le ministère a mis en place un département chargé des PPP afin de réfléchir sur des projets à court, moyen et long termes susceptibles de faire objet de PPP", a souligné M. Boulif.

De son côté, le ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Abdelkader Amara, a passé en revue les réalisations du secteur énergétique dans le cadre des PPP, conclus dans le secteur de l'électricité et de l'eau.

"Si le premier projet PPP dans le secteur de l'électricité a été introduit en 1994, il a fallu attendre 20 ans pour introduire le premier projet PPP dans le secteur de l'eau", a déploré M. Amara.

Par ailleurs, le ministre a tenu à préciser que les PPP ne constituent qu'une phase de transition vers une solution durable, d'avenir, qu'est la libéralisation du marché électrique.

"Certes, le Maroc a pu relever le défi en matière de sécurité d'approvisionnement grâce à ces mécanismes novateurs, mais le recours aux PPP ne constitue qu'une transition vers un marché libéralisé et concurrentiel qui permettra au consommateur de disposer d'un KWh qui reflète la réalité du coût et du marché", a-t-il noté.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le ministère de l'Economie et des finances afin d'instituer un cadre institutionnel et juridique pour renforcer le recours aux PPP.

Elle fait suite à la promulgation de la Loi N° 86-12 qui s'appuie sur les enseignements tirés des riches expériences marocaines en matière de PPP dans divers secteurs notamment les énergies renouvelables, l'irrigation et le transport urbain, visant à introduire un nouveau mode de gouvernance de la gestion publique tout en assurant une meilleure qualité dans la préparation et la mise en œuvre des projets et leur soutenabilité budgétaire ainsi que la durabilité et l'effectivité d'un service public de qualité.

Ainsi, le développement du recours aux PPP permettra de renforcer la fourniture de services et d'infrastructures économiques et sociales et de bénéficier des capacités d'innovation, de gestion et de financement du secteur privé, afin de développer davantage la compétitivité économique du pays et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

A ce titre, cette conférence confirme la volonté et l'engagement du gouvernement d'amplifier le recours à cette nouvelle forme de commande publique, en tant qu'outil innovant contribuant à l'accélération de l'investissement public pour réaliser de nouveaux projets de développement et accompagner les chantiers de réformes et de modernisation engagé par le Maroc.

Organisée autour de quatre panels intéressant respectivement les secteurs des infrastructures et du transport, de l'énergie et de l'eau, de l'agriculture ainsi que de la santé et de l'enseignement supérieur, cette conférence permettra d'offrir une grande visibilité sur les orientations et les priorités gouvernementales et de présenter des projets publics susceptibles d'être menés dans le cadre de PPP.

Cette conférence est l'occasion également de réunir des acteurs publics et privés nationaux et internationaux pour partager leurs expériences et leur savoir-faire dans la conduite des projets PPP et l'identification de mécanismes et montages financiers innovants en la matière. MM---COUV. LC.

MAP 111109 GMT mai 2015